
Société civile en liquidation
au capital de €
Siège social :

.....
..... R.C.S.
.....

Suivant procès-verbal en date du
, l'assemblée générale
extraordinaire a :

- approuvé les comptes de liquidation
et donné quitus de sa gestion au liqui-
dateur : M.

- prononcé la clôture de la liquidation
à compter du

Les comptes de liquidation seront
déposés au greffe du Tribunal de
Commerce de

Le liquidateur.

Cette annonce paraîtra dans le journal
PETITES AFFICHES DES ALPES MARITIMES
Habilité sur le département des Alpes-Maritimes
du



Sébastien Kittel - Responsable Service Annonces légales